

Commune de Montségur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 13-21

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le 23 mai, à 17h00 le conseil municipal de la commune de MONTSEGUR dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas DIGOUDÉ, Maire.

Ce conseil s'est réuni à huit-clos pour de raisons sanitaires (Covid-19).

Date de convocation du Conseil : 20 mai 2021.

Présents: Mesdames, Geneviève ALBOUY (en visioconférence), Camille ARGIRAKIS, Séverine BONNET, Messieurs, Bernard ALLIEU (en visioconférence), Nicolas DIGOUDÉ, Sébastien MOUNIÉ (en visioconférence), Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

Absents: Cyrille DELMAS (excusé procuration à Charlie OLIVIER), Jérôme LAGARDE (excusé).

Secrétaire de séance : Camille ARGIRAKIS et Didier TRÉMOLIÈRES.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET : Vote du budget primitif du budget – Budget Général 2021.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le budget Général 2021 qui s'établit comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	351 303,74	430 696,51
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 63 392,77	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		430 696,51	430 696,51
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1669)	60 113,40	102 845,74
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 42 732,34	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		102 845,74	102 845,74
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		533 542,25	533 542,25

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	68 700,00	0,00	78 400,00	78 400,00	78 400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	183 137,00	0,00	186 710,00	186 710,00	186 710,00
014	Atténuations de produits	2 500,00	0,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00
65	Autres charges de gestion courante	30 364,00	0,00	25 210,00	25 210,00	25 210,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		284 701,00	0,00	292 020,00	292 020,00	292 020,00
66	Charges financières	1 100,00	0,00	700,00	700,00	700,00
67	Charges exceptionnelles	3 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		289 301,00	0,00	295 720,00	295 720,00	295 720,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	57 331,70		58 907,88	58 907,88	58 907,88
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	6 675,86		6 675,86	6 675,86	6 675,86
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		64 007,56		65 583,74	65 583,74	65 583,74
TOTAL		353 308,56	0,00	361 303,74	361 303,74	361 303,74

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	69 392,77
---	---	------------------

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	430 696,51
---	--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	10 450,00	0,00	2 850,00	2 850,00	2 850,00
70	Produits services, domaine et ventes div	169 435,75	0,00	317 055,76	317 055,76	317 055,76
73	Impôts et taxes	38 856,00	0,00	47 913,00	47 913,00	47 913,00
74	Dotations et participations	47 443,00	0,00	51 167,75	51 167,75	51 167,75
75	Autres produits de gestion courante	10 500,00	0,00	11 200,00	11 200,00	11 200,00
Total des recettes de gestion courante		276 684,75	0,00	430 186,51	430 186,51	430 186,51
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		278 694,75	0,00	430 696,51	430 696,51	430 696,51
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		278 694,75	0,00	430 696,51	430 696,51	430 696,51

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	430 696,51
---	--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	65 583,74	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-----------	---

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	499,24	0,00	500,00	500,00	500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	131 000,00	0,00	46 115,29	46 115,29	46 115,29
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	131 499,24	0,00	46 615,29	46 615,29	46 615,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 250,00	0,00	13 498,11	13 498,11	13 498,11
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	13 250,00	0,00	13 498,11	13 498,11	13 498,11
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	144 749,24	0,00	60 113,40	60 113,40	60 113,40
040	Opérat* ordre (transfert entre sections) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	144 749,24	0,00	60 113,40	60 113,40	60 113,40

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	42 732,34
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	102 845,74
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	15 500,00	0,00	19 662,00	19 662,00	19 662,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	39 841,68	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	67 341,68	0,00	19 662,00	19 662,00	19 662,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	9 550,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	9 643,01	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 600,00	0,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	23 043,01	0,00	17 600,00	17 600,00	17 600,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	90 384,69	0,00	37 262,00	37 262,00	37 262,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	57 331,70	0,00	58 907,88	58 907,88	58 907,88
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	6 675,86	0,00	6 675,86	6 675,86	6 675,86
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	64 007,56	0,00	65 583,74	65 583,74	65 583,74

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	154 392,25	0,00	102 845,74	102 845,74	102 845,74

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	102 845,74

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

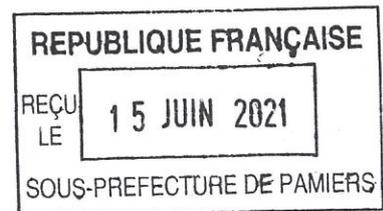
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	65 583,74
---	-----------

Le Conseil Municipal, approuve ce budget.

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an susdits.

Certifié exécutoire par Nicolas DIGOUDÉ, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 26/05/2021 et de la publication le 26/05/2021.

Le maire
Nicolas DIGOUDÉ



Commune de Montségur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 14-21

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

L'an **DEUX MILLE VINGT ET UN, le 23 mai**, à 17h00 le conseil municipal de la commune de **MONTSEGUR** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas DIGOUDÉ, Maire.

Ce conseil s'est réuni à huit-clos pour de raisons sanitaires (Covid-19).

Date de convocation du Conseil : 20 mai 2021.

Présents: Mesdames, Geneviève ALBOUY (en visioconférence), Camille ARGIRAKIS, Séverine BONNET, Messieurs, Bernard ALLIEU (en visioconférence), Nicolas DIGOUDÉ, Sébastien MOUNIÉ (en visioconférence), Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

Absents: Cyrille DELMAS (excusé procuration à Charlie OLIVIER), Jérôme LAGARDE (excusé).

Secrétaire de séance : Camille ARGIRAKIS et Didier TRÉMOLIÈRES.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET : Reversement au Budget Général depuis le budget annexe « Activité Touristique » pour l'année 2020

Le maire expose la situation suivante,

Le reversement au Budget Général depuis le Budget Annexe AT pour l'année 2020 est justifié par deux considérations

- L'évaluation de la part strictement communale des frais de personnel touristique calculés de la façon suivante :
Titulaires et contractuels entièrement dédié au Tourisme Base de calcul à 1
Titulaire et contractuels dédié en partie au tourisme Base de calcul à 0.66
- Intégration d'une partie des charges générales affectables au touristique évalué à 15,88%.

Le Maire propose au conseil municipal de reverser la somme de 148087.00€ du Budget annexe AT (6218) au Budget Général (70841). Détail des calculs annexés à la présente délibération.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un avis **favorable** au transfert de la somme de 148087.00€ du budget annexe AT au budget Général.

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an susdits.

Le maire,
Nicolas DIGOUDÉ



Commune de Montségur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 15-20

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an **DEUX MILLE VINGT ET UN**, le **23 mai**, à 17h00 le conseil municipal de la commune de **MONTségUR** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas DIGOUDÉ, Maire.

Ce conseil s'est réuni à huit-clos pour de raisons sanitaires (Covid-19).

Date de convocation du Conseil : 20 mai 2021.

Présents: Mesdames, Geneviève ALBOUY (en visioconférence), Camille ARGIRAKIS, Séverine BONNET, Messieurs, Bernard ALLIEU (en visioconférence), Nicolas DIGOUDÉ, Jérôme LAGARDE, Sébastien MOUNIÉ (en visioconférence), Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

Absents: Cyrille DELMAS (excusé procuration à Charlie OLIVIER).

Secrétaire de séance : Camille ARGIRAKIS et Didier TRÉMOLIÈRES.
En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET : recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
(en application de l'article 3-I.1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-I.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour le guichet du château et entretien du village ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

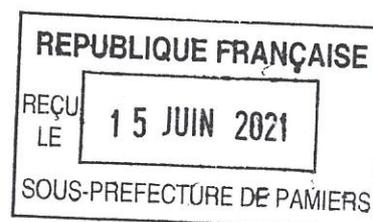
Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade C d'adjoint administratif et technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une **période de 5 mois** allant **du 1^{er} juin au 31 octobre 2021 inclus**.

Cet agent assurera des fonctions de **guichetier à temps incomplet** pour une durée hebdomadaire de service de **30h**.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 et indice majoré 327 du grade de recrutement.

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an susdits.

Le maire
Nicolas DIGOUDÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Commune de Montségur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 16-21

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

L'an **DEUX MILLE VINGT ET UN, le 23 mai**, à 17h00 le conseil municipal de la commune de **MONTSEGUR** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas DIGOUDÉ, Maire.

Ce conseil s'est réuni à huit-clos pour de raisons sanitaires (Covid-19).

Date de convocation du Conseil : 20 mai 2021.

Présents: Mesdames, Geneviève ALBOUY (en visioconférence), Camille ARGIRAKIS, Séverine BONNET, Messieurs, Bernard ALLIEU (en visioconférence), Nicolas DIGOUDÉ, Jérôme LAGARDE, Sébastien MOUNIÉ (en visioconférence), Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

Absents: Cyrille DELMAS (excusé procuration à Charlie OLIVIER).

Secrétaire de séance : Camille ARGIRAKIS et Didier TRÉMOLIÈRES.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET : Modification du régisseur de recettes de la régie « château-musée »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

Vu la demande démission de Mme Françoise DUPONT enregistrée en mairie le 29 avril 2021.

Vu le courrier en réponse pour acceptation du Maire en date du 19 mai 2021

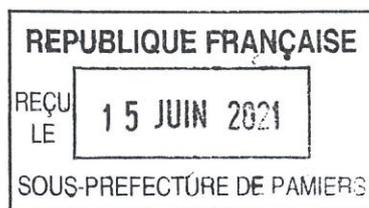
Qu'en raison du changement de situation de Madame Françoise DUPONT qui assurait les fonctions de régisseur de recettes « château-musée », celui-ci doit prendre un arrêté pour nommer un nouveau régisseur qui assurera les fonctions de régisseur de recettes « château-musée ».

Qu'il a été demandé avis auprès du comptable assignataire Mr Gilles CONTE pour assurer ces fonctions, et que celui-ci en a émis un avis favorable.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- A compter du 19 mai 2021 de radier de ses fonctions de régisseur de recettes « château-musée », Madame Françoise DUPONT.
- A compter du 1^{er} juin 2021 Monsieur Gilles CONTE, agent contractuel, assurera la fonction de régisseur titulaire et bénéficiera des indemnités et primes dévolues à sa nouvelle fonction.
- Que durant la période du 19 mai au 1^{er} juin, la fonction de régisseur sera assurée par le régisseur suppléant, Mr Cyriel GORY

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an susdits.



Commune de Montségur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17-21

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

L'an **DEUX MILLE VINGT ET UN, le 23 mai**, à 17h00 le conseil municipal de la commune de **MONTSEGUR** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas DIGOUDÉ, Maire.

Ce conseil s'est réuni à huit-clos pour de raisons sanitaires (Covid-19).

Date de convocation du Conseil : 20 mai 2021.

Présents: Mesdames, Geneviève ALBOUY (en visioconférence), Camille ARGIRAKIS, Séverine BONNET, Messieurs, Bernard ALLIEU (en visioconférence), Nicolas DIGOUDÉ, Jérôme LAGARDE, Sébastien MOUNIÉ (en visioconférence), Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

Absents: Cyrille DELMAS (excusé procuration à Charlie OLIVIER).

Secrétaire de séance : Camille ARGIRAKIS et Didier TRÉMOLIÈRES.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Assurances pour la régie du PAJ et MUSEE-CHATEAU

Le maire rappelle aux conseillers que pour chaque régie, le régisseur doit adhérer à l'AFCM (association Française de Cautionnement Mutuel) et à la AMF (Mutuelle d'assurances).

Etant donné que l'employé pour qui assure la régie MUSEE CHATEAU/ ACTIVITE TOURISTIQUE ET PAJ est recruté en qualité d'agent contractuel à temps incomplet (30h), pour la saison touristique (de juin à octobre 2021), le maire propose que la mairie paye ces assurances.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil vote pour à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Le maire
Nicolas DIGOUDÉ

